

# Année 1985

Yonne Républicaine 15 Janvier 1985

## Le club des jeunes de Saint-Martin-des-Champs à l'heure du changement

**Saint-Martin-des-Champs.** - Le nouveau président du club des jeunes de Saint-Martin est une... présidente. Myriam Rousseau a, en effet, été désignée pour succéder à Daniel Gauthier, au cours de l'assemblée générale qui a réuni le dernier quarteron de fidèles, dimanche matin, à la mairie de Saint-Martin. Ils ne sont plus que huit à vouloir animer cette association lancée avec enthousiasme il y a trois ans. Après une année en demi-teintes, le travail ne manque pas et le nouveau bureau entend s'atteler à la tâche avec dynamisme.

Déjà, le calendrier des fêtes a été établi. On retrouve les mêmes manifestations que la saison dernière mais chacun espère qu'elles rencontreront un plus grand succès. Il est fait appel également à l'imagination de tous pour enrichir encore et toujours le programme des réjouissances. Le club envisage ainsi un voyage à Paris, soit pour le Salon de l'Agriculture, début mars, soit pour un spectacle.

Autres manifestations prévues ce premier trimestre : concours de belote le 27 janvier ; bal masqué le 16 février, et soirée couscous le 9 mars. Enfin, la traditionnelle galette des Rois a prolongé de manière fort agréable, dans l'après-midi, cette assemblée générale à laquelle participait également M. Foutrier, maire de Saint-Martin.

Voici la composition du nouveau bureau du club des jeunes : Myriam Rousseau, présidente ; Eric Rousseau, vice-président ; Viviane Roulet, secrétaire ; Maryse Bernard, trésorière.



Le Puisayen Mai 1985

**Saint-Martin-des-Champs**  
Dimanche 24 Mars 1985  
Repas de mi-carême organisé par le club des aînés



Yonne Républicaine 20 Juillet 1985

## Rire et se rafraîchir à la fête de l'étang Lélou

**Saint-Martin-des-Champs.** - En ces temps de canicule, le comité des fêtes de Saint-Martin-des-Champs, qui œuvre pour le bien-être physique et moral de tous, organise, dimanche, sa traditionnelle fête champêtre à l'étang Lélou. Quoi de plus agréable que de passer la journée sous les frais ombrages qui font le charme de la Puisaye ?

De plus, le programme élaboré par les animateurs martinois est alléchant, jugez-en. La fête s'ouvrira dimanche matin, à 10 heures, sur un concours de pêche organisé par la Martinoise qui remettra ses nombreux prix aux meilleurs traqueurs de goujons vers midi.

Une repas champêtre viendra reposer les acteurs de cette épuisante matinée et, il faut faire confiance au comité des fêtes, victuailles et rafraîchissements ne manqueront pas.

A 15 heures, place au sport ; les champions du cochonnet pourront en découdre à loisir dans un concours de boules réputé pour sa bonne humeur. Les enfants, quant à eux, n'auront que l'embaras du choix pour se distraire auprès des jeux et stands de kermesse disposés autour de l'étang.

La nuit apportera un peu de fraîcheur à cette journée et c'est vers 22h30 que sera tiré un grand feu d'artifice sur les eaux calmes tandis que les bois environnants répercuteront les accents d'un concert de trompes de chasse.

Comment ? Aller se coucher ? Il n'en est pas question. Un bal populaire sous rotonde permettra aux nuiteurs et aux fêtards de clore allègrement une journée qui s'annonce revigorante.



---

Yonne Républicaine 26 Juillet 1985

## Une belle journée champêtre

**Saint-Martin-des-Champs.** – As-tu vu la fête de l'étang Lélou ? C'est un enfant qui parle, un parmi beaucoup d'autres. Il en était, lui, de la fête à l'étang Lélou. C'est que ça ne se rate, ces choses-là. Une vraie fête champêtre comme au bon vieux temps, où l'on se retrouve avec tous les gars du village, les parents et les amis du voisinage.

Une journée de détente et de bonne humeur en plein air, sans penser aux soucis et au travail qui vous attendent le lendemain. Une journée entre parenthèses, une halte tranquille sous les ombrages. Avec un petit côté rétro bien sympathique qui rappelle aux anciens leurs années de jeunesse.

C'est le comité des fêtes de Saint-Martin-des-Champs, animé par M. Cauvin, qui organise tout ça, avec une poignée de bénévoles. Ce n'est pas un mince travail.

A 12 h 30, grand repas champêtre sous les arbres protecteurs : plus de 100 convives en appétit ont dévoré dans la joie force victuailles.

Place aux choses sérieuses aux alentours de 15 heures. Un concours de boules, té, ce n'est pas de la rigolade. D'autant qu'il y avait de nombreuses coupes et primes en jeu. Alors, laissez s'expliquer les grandes personnes...

Les petits, eux, avaient de quoi s'amuser aussi : fléchettes, loterie, tir, chamboule-tout, pêche à la ligne. De quoi prendre du bon temps en attendant que le soleil décline. Parce que, le soir, maman l'avait promis, on allait voir un grand feu d'artifice !

Mais, avant, on a quand même fait encore un « petit mangement » : c'est tellement bon, les brochettes et les merguez sur le grill ».

Et puis, 10 heures sont arrivés, en même temps que des centaines de spectateurs. Le feu d'artifice a commencé, pas bien grand, mais joli quand même. Le Rallye de Puisaye était là qui sonnait de la trompe entre deux fusées. Même l'écho s'y est mis, c'est tout dire...

Mais ce n'était pas fini. Un grand bal a réuni tous ceux qui aiment danser le nez dans les étoiles. La lune était venue en amie se mirer dans l'eau tranquille. Les poissons, eux, ont esquissé un quadrille.

Nous reviendrons encore plus nombreux, c'est promis, l'année prochaine, à l'étang Lélou.



## Lélu à la pêche : Tel est pris...

**Saint-Martin-des-Champs.** – Juste avant que ne démarre, dimanche, la grande fête champêtre organisée par le comité des fêtes de Saint-Martin-des-Champs, au bord de l'étang Lélu, la société de pêche La Martinoise avait organisé, elle, son concours de pêche.

Tout cela se passait le même jour, au même endroit, mais ce n'était pas la même chose. M. Guillemenot, président de la société de pêche, tient à ce que l'on fasse bien la distinction. A croire que le bouchon et le cochonnet ne font pas bon ménage... Mais passons.

32 concurrents, donc, ont déplié leurs gaules pour relever le défi. Mais les poissons, eux, ne se sont pas précipités au rendez-vous. Le jeune Dominique Belin, de Saint-Fargeau, n'en a que plus de mérite d'avoir surclassé aussi nettement ses adversaires.

Ses 410 points le plaçant loin devant Jean-Marie Timon (325), Joël Prost (295), Jean Mulot (280), Maxime Vauthier (180), Prevost (140), Dominique Vauthier (85), Godon (65 et 1<sup>er</sup> enfant), Jeanne Decherk (15, et 1<sup>ere</sup> dame), etc.

Tout ce petit monde a ensuite joyeusement pris part à la fête champêtre, et honoré le repas du midi. Puisqu'on était sur place,



---

Yonne Républicaine 26 Août 1985

## Prix de Saint-Martin-des-Champs Christian Haultcoeur au sprint

**Saint-Martin-des-Champs.** – Forte participation dans le Prix de Saint-Martin-des-Champs organisé hier par Saint-Fargeau Sports, avec le concours du comité des fêtes de Saint-Martin. 80 concurrents de troisième et quatrième catégories ont pris le départ du circuit de 11,9 kilomètres à parcourir neuf fois, soit 107 kilomètres.

Les spectateurs, venus nombreux sur le parcours, ont assisté à un spectacle sans grand suspense, une course de groupe menée bon train et remportée inmanquablement par le plus rapide au sprint, en l'occurrence Christian Haultcoeur, du Stade Auxerrois.

Le peloton, d'abord groupé dans les premiers tours, se scinda en deux groupes avant qu'un homme seul ne tente une échappée téméraire. Laurent Peiretti, du C.V. Dionysien, réussissait à afficher une confortable avance avant d'être rejoint puis absorbé.

Trois petits groupes se formaient alors et roulaient ainsi pendant quelques kilomètres. Mais 11 hommes faisant le forcing se réunissaient dans le huitième tour : leur effort les portera ensemble jusqu'à la ligne d'arrivée, où Christian Haultcoeur l'enlèvera à l'arraché.

### Classement

1. Christian Haultcoeur (Stade Auxerrois), les 107 kilomètres en 2h45' 35" ; 2. Daniel Lorre (C.C. Charitois) ; 3. Dominique Bridon (A.C. Sénonnaise) ; 4. Reynald Gilbert (U.V.C. Ouanne-Châteaurenard) ; 5. Didier Charbois (Saint-Fargeau Sports) ; 6. Laurent Peiretti (C.V. Dionysien) ; 7. Martial Thery (V.C. Auxerrois) ; 8. Philippe Theis (U.S. Bonnichonne) ; 9. Eric Farrugio (C.C. Raismois) ; 10. Etienne Brechot (Union Sportive Cosnoise) ; 11. Philippe Bertrand (V.C. Auxerrois) ; 12. Philippe Ledroit (U.S. Bonnichonne), à 14" ; 13. Michel Boin (U.C.V. Ouanne-Châteaurenard) ; 14. Patrick Guillaumot (Union Sportive Cosnoise) ; 15. Jean-Christophe Corbet (V.C. Auxerrois), à 30" ; 16. Jacques Ongaro (J.G.A. Nivernaise) ; 17. Camille Cousin (A.C. Touquetois), à 1' 14" ; 18. Christian Gasset (Saint-Fargeau Sports) ; 19. Jean-Michel Pelé (U.C.V. Ouanne-Châteaurenard) ; 20. Roger Gaillet (U.S. Bonnichonne).

---